

Au sommaire

- 6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Copropriété. Covid-19 : nouvelles précisions en matière de copropriété
- 7 ENTREPRISE**
Entreprise. Covid-19 : précisions sur le point de départ de certains actes
Baux commerciaux. Conformité à la Constitution des dispositions relatives au plafonnement du loyer du bail renouvelé
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Partage. Un mandataire successoral ne peut pas être désigné pour signer le partage à la place des copartageants
- 12 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Déductibilité de la contribution aux charges du mariage : fin d'une inégalité inconstitutionnelle
Mutation à titre gratuit. Précision gouvernementale relative à la restitution des droits de donation en cas d'usufruit successif
- 15 RURAL**
Rural. Société coopérative agricole en liquidation : maintien de la qualité d'associé à défaut de notification du retrait
- 16 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Promesse de vente : clauses que le notaire ne doit pas omettre en cas de prise de possession anticipée du bénéficiaire
Acte notarié. Sortie de l'indivision en outre-mer et modalités d'information des indivisaires

À LA Une

Covid-19 : adaptation des règles de fonctionnement des instances notariales

La crise sanitaire affecte le fonctionnement des instances notariales.

En vue d'éviter les blocages, un décret du 8 juin 2020 adapte les dates des assemblées générales ordinaires, la désignation des membres des instances représentatives, la durée des mandats, les modalités de vote et, enfin, permet la prorogation des budgets.

> **LIRE P. 1**